

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 juillet 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DTUP 011-444/11/CC**

#### **■ Actualisation des tarifs RTM et diminution des tarifs jeunes**

#### **DITRAAG 11/6639/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur son territoire. A ce titre, il lui incombe de définir les tarifs applicables sur les réseaux de transports publics urbains ainsi que ceux des lignes régulières interurbaines situées à l'intérieur de son périmètre de transports urbains.

En outre, MPM organise et finance 80 services de transports scolaires dédiés permettant d'acheminer chaque jour vers leurs établissements environ 5 500 élèves résidant sur le territoire communautaire (hors Marseille).

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine MPM souhaite engager une démarche en faveur des ménages en baissant fortement les tarifs scolaires sur l'ensemble de son territoire. En effet, les frais d'abonnement aux transports scolaires représentent pour les familles une dépense importante venant s'ajouter à celles de la rentrée.

Cette mesure concerne au total plus de 35 000 jeunes de MPM, soit près de 25 000 ménages.

Sur le réseau RTM, le Pass Annuel Jeune passera de 240 euros à 210 euros. De ce fait, les scolaires, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis, de moins de 26 ans, pourront voyager librement sur l'ensemble du réseau de la RTM pour 17.50 euros par mois. Les élèves boursiers verront quant à eux leur tarif passer de 190 euros à 170 euros.

De la même manière, sur les réseaux hors Marseille, l'abonnement annuel des collégiens et des lycéens passera de 120 euros à 100 euros, l'abonnement scolaire des primaires sera vendu à 70 euros au lieu de 90 euros.

Sur le réseau RTM, la diminution du tarif du Pass Annuel Jeune s'accompagnera d'une baisse du Pass Mensuel Jeune de 38 euros à 34.50 euros. Pour les boursiers, ce tarif sera ramené à 21.50 euros au lieu de 31 euros et une baisse importante du prix du trajet unitaire leur sera proposée à 0,63 euros contre 1,01 euros actuellement.

En dernier lieu, afin de continuer à développer des tarifs équitables pour tous, un abonnement annuel « Solidarité » à demi-tarif (210 euros) sera créé pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

Cette révision des tarifs en faveur des jeunes induira une perte de recette pour MPM estimée à 1 million €/an.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2011.

Les tableaux, joints en annexe, récapitulent l'ensemble des tarifs RTM et des tarifs scolaires hors Marseille modifiés.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 5/243/CC du 30 mars 2006 relative à l'actualisation des tarifs du réseau RTM ;
- La délibération DTUP 001-1173/09/CC du 26 mars 2009 relative à l'actualisation des tarifs du réseau RTM ;
- La délibération DTUP 010-2503/10/CC du 25 mars 2010 relative à la réorganisation de la gamme tarifaire RTM à la mise en œuvre du nouveau système billettique ;
- La délibération DTUP 001-2440/10/CC du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du contrat OSP pour l'exploitation des services de transport public urbain de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole avec la RTM ;
- La délibération DTUP 004-2439/10/CC du 10 décembre 2010 relative à l'approbation de la gamme tarifaire RTM intégrant les tarifs du transport à la demande des personnes à mobilité réduite et la création d'un titre SOLO Solidarité pour les bénéficiaires de la CMUC ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de répondre aux attentes des familles et alléger les dépenses des ménages ;
- Le souhait de MPM d'inciter les jeunes à utiliser les transports en commun ;
- Qu'il convient de modifier la gamme tarifaire scolaire et plus particulièrement les titres de transports scolaires combinés (ligne de transports scolaires + réseau RTM) utilisés par les secondaires et les étudiants habitants sur une commune hors Marseille et scolarisés dans le centre ville

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la gamme tarifaire RTM modifiée, ci-annexée. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> août 2011.

**Article 2 :**

Est approuvée, dans la gamme tarifaire RTM, la création d'un Pass Annuel Solidarité à demi-tarif pour les bénéficiaires de la CMUC et les chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans.

**Article 3 :**

Est approuvée, dans la gamme tarifaire RTM, la suppression des titres suivants : cartes 5 voyages, carte groupe 5 et 10 personnes.

**Article 4 :**

Est approuvée, dans la gamme tarifaire RTM, l'extension du profil jeune aux apprentis

**Article 5 :**

Est approuvée la gamme tarifaire des services de transports scolaires hors Marseille modifiée, ci-annexée. Elle sera applicable pour la rentrée scolaire 2011/2012.

**Article 6 :**

Dans la gamme tarifaire des services de transports scolaires hors Marseille, est approuvée la création de trois catégories de profils :

- les enfants scolarisés dans les écoles primaires
- les élèves scolarisés dans les établissements secondaires ainsi que les étudiants, apprentis non rémunérés et stagiaire de la formation professionnelle, de moins de 26 ans
- les élèves scolarisés dans un établissement secondaire titulaires d'une bourse

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI